Compte-rendu de la CGT du CHS du 23/09/ 2011

TOLBIAC : points principaux des travaux réalisés pendant la fermeture annuelle
Tirage de câble pour 120 postes en RdJ et 280 postes en HdJ pour équipement en filaire. Remplacement de 180 lampes halogènes par des lampes LED. Mise à niveau de l'ensemble de la sonorisation.

DEROULEMENT DES TRAVAUX SUR LE SITE RICHELIEU
Point et bilan du déménagement de l'atelier des combles et transfert de certains services (repro, dpt éditorial et commercial) :
- L'Atelier des combles est descendu au sous-sol de Richelieu (rappel : le personnel souhaitait rester sur le site).
- le DRE : 5 agents vont déménager de Vivienne 1 à Vivienne 2 courant novembre
- Département éditorial et commercial : déménagement à Tolbiac pour l'Agence comptable et le comptoir libraire. Le 61 rue de Richelieu devrait être libérer début 2012. Toutefois, certains espaces du 61 accueilleront une partie des personnels du DMT, ainsi que le service médical. L'autre partie des agents DMT sera logé dans le bâtiment Louvois.

QUESTIONS CGT :

1. Utilisation d'un véhicule personnel dans le cadre de son activité
Certains agents sont amenés chaque année à utiliser leur véhicule personnel afin de se rendre chez des particuliers, dans le cadre de dons ou des dations qui vont participer à l'enrichissement des collections de la bibliothèque, ou bien pour des travaux, hors plages horaires, dans l'enceinte de la bibliothèque. La BnF a-t-elle souscrit un complément d'assurance « tout déplacement affaires et techniques » et peut-on en connaître le contenu ?

➔ Selon la direction, la BnF n'est pas habilitée à souscrire des contrats d'assurance. Les agents amenés à utiliser leur véhicule personnel sont invités à déclarer à leur assureur ce type d'utilisation.
La CGT s'étonne que la BnF ne puisse souscrire de tel contrat d'assurance, et souligne qu'en cas d'accident le malus de l'assurance et les frais de réparation du véhicule de l'agent seront à la charge de ce dernier, ce qui n'est pas acceptable.

2. Problèmes de climatisation à Tolbiac
Des problèmes de climatisation de locaux mettent beaucoup de temps à être résolus. La récurrence des doléances des personnels dans les registres hygiène et sécurité est là pour l'attester.
Pire, malgré les réponses apportées et les interventions de la médecine de prévention ou des organisations syndicales, certains cas ne sont jamais résolus.
Les pathologies (rhinites, asthme, inflammation, torticolis…) sont pourtant particulièrement pénibles ou handicapantes au quotidien.
Que compte mettre en œuvre, la BnF tant du point de vue des délais d'intervention que de la communication faite aux agents ?

➔ La direction rappelle en effet que les registres Hygiène & Sécurité sont là pour noter ce genre de problème et qu'ils doivent être suivis d'un appel au 4343. Le HSE et la médecine de

prévention sont alertés ensuite. La CGT fait remarquer que les cas dont on parle, ont déjà appelé le 4343 ainsi que le médecin de prévention... Quelques interventions ont déjà eu lieu, mais cependant à ce jour il n'y a pas eu de réponse claire et donc pas de suite donnée. La CGT insiste sur le nombre de problèmes jamais traités.
La direction reconnaît l'existence importante de ce type de pathologie au sein du bâtiment sans pouvoir en déterminer le nombre. Des études de poste doivent être faites au cas par cas. Si pas de possibilité d'amélioration, J. Sanson propose de trouver un autre poste au personnel concerné.

3. Données professionnelles des agents collectées par une entreprise intervenante à la BnF

L'entreprise Edugroupe, qui dispense plusieurs formations aux agents de la BnF, fait remplir aux personnels à chaque fin de session une évaluation du cours.
Ce questionnaire se fait, via une application internet, et compile un certain nombre de données, en particulier le nom, prénom et adresse professionnelle de chaque participant.
Pourquoi cette entreprise collecte-elle ces informations en plus de l'évaluation ?
La BnF a-t-elle donné son accord pour une telle pratique ?

➔ La direction confirme que la BnF a bien donné son accord. Mais l'entreprise Edugroup a toutefois été avertie que cela ne pouvait en aucun cas l'autoriser à adresser tout courrier de type promotionnel aux agents de la BnF.

4. Risque de sécurité pour les personnels en cas d'évacuation

Il y a déjà quelques années, la parité syndicale avait alerté le CHS sur un risque de sécurité des personnels en cas d'évacuation du fait d'une porte d'issue de secours située au Niveau A1 de la T4 s'ouvrant dans le sens contraire de l'évacuation. Ce risque n'étant toujours pas traité, que compte faire l'administration pour y remédier et peut-elle nous en préciser le délai de réalisation ?

➔ Le DMT se rendra sur place en présence d'un représentant du personnel.